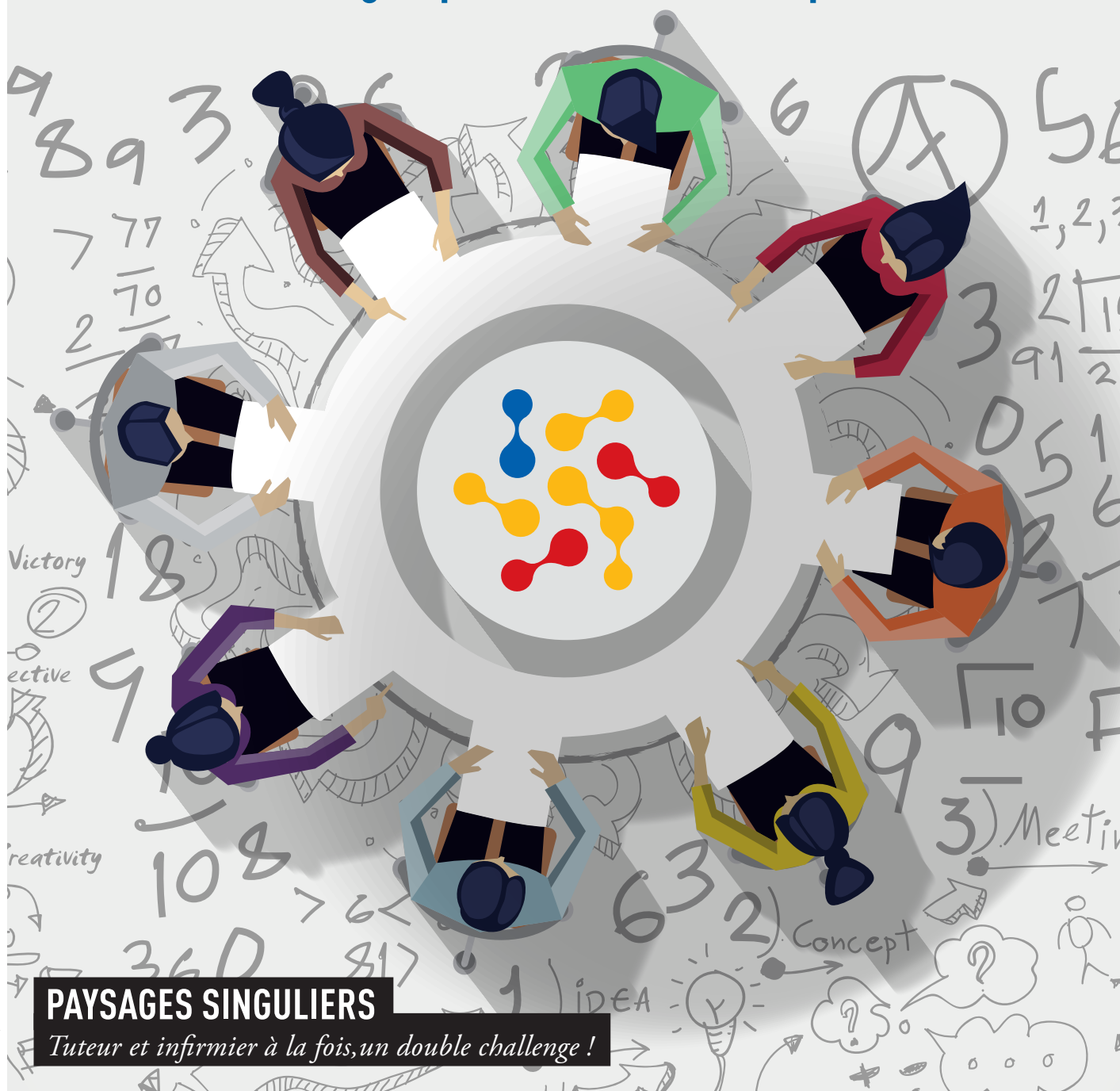


Le Journal #2

Des Infirmiers Libéraux en Occitanie

Des projets pour nous

Zoom sur les groupes de travail initiés par vos élus



PAYSAGES SINGULIERS

Tuteur et infirmier à la fois, un double challenge !

IN/OUT
L'info à la loupe

QUESTION D'ACTUALITÉ

Ubérisation de la santé :
lutter ou s'adapter ?

 **URPS**
Infirmiers Libéraux
Occitanie



Jean-François Bouscarain

*Président de l'URPS Infirmiers
libéraux d'Occitanie*

L'année 2016–2017 aura été marquée par la fusion des régions et, consécutivement, de nos URPS. Il nous aura fallu consacrer une énergie folle pour aborder ce virage. Ce nouveau journal « grande région », notre logo flambant neuf, tout comme le nouveau site Internet auquel nous travaillons d'arrache-pied sont d'ailleurs les témoins de notre action constante pour rester en phase avec l'actualité.

Mais cela ne doit pas nous faire oublier nos priorités, celles de l'URPS. La première: rester présent, représenter notre profession et faire valoir notre valeur sur le terrain.

La seconde: rester vigilant. Pour que les IDEL demeurent incontournables dans la prise en charge des usagers de la santé. Pour que les IDEL maîtrisent les sujets de fond, comme par exemple le traitement de la douleur, pour lequel nous consacrons 4 journées de notre forum régional. Les infirmières ont su prouver une chose au fil des années : elles ne se laisseront ni balader, ni endormir par un quelconque antalgique.

Le 6 septembre dernier, lors de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), Madame Cavalier, Directrice Générale, a été on ne peut plus claire : « Il vous faut travailler le lien Ville-Hôpital ». Quelle belle anticipation de notre URPS et des élus qui vous représentent avec la présentation du Leo, une plateforme de coordination des acteurs, clef de voute de la coordination des équipes de soins primaires, mais aussi avec Idelyo, cette application/plateforme de mise en relation des établissements de santé et des infirmières ! D'autres URPS ont déjà fait le choix de ces applications. Nous voulons donc, de manière concentrique, au niveau national, rendre visible l'offre de soin que nous sommes. Bref, rappeler que nous ne sommes pas transparent(e)s !

Nous n'allons, bien sûr, pas nous jeter tête baissée. La méthodologie est la suivante : nous allons écouter, auditer, ré-interroger s'il le faut, les promoteurs des projets (qui ne sont autres que des professionnels non industriels) qui exercent dans la même sphère que nous et partagent nos intérêts et veulent défendre la profession sur ses aspects moraux et financiers. Nous sécuriserons les échanges en deux temps de concertation. Tout d'abord le 21 septembre prochain. Puis le 9 octobre pour le vote final.

La décision est dans les mains des élus. Et la phase concrète ne saura alors tarder. Une fois l'orientation posée, et immédiatement le processus enclenché, nous vous tiendrons informé-e-s pas à pas des travaux qui nous attendent. L'ampleur est grande. Le jeu en vaut la chandelle, croyez-moi.

Chers tous, me reste à présent à vous souhaiter une bonne rentrée, une agréable lecture de ce nouveau numéro et une année riche de projets. Dans un seul et même but convergent : vous protéger, à travers nous, moralement, financièrement, politiquement. Et le répéter autant de fois qu'il le faudra: notre profession est noble et synonyme d'avenir.



Le Point

➤ L'URPS à votre service P6/15

Des groupes de travail ont été constitués pour mener à bien plusieurs projets d'envergure aux services des libéraux infirmiers. Focus sur les actions mises en place.



Le Dossier

➤ IDEL cherche remplaçant et vice-versa. Le point sur les règles en la matière P12

Les Actualités

➤ Les IN, les OUT P18


➤ Questions d'actualité P22

➤ Acteurs du quotidien :
rencontre avec Résod'Oc,
le collectif des réseaux de santé
Est Occitanie P24

➤ Paysage singulier :
IDEL et tutorat,
un double challenge P26

➤ Agenda P30



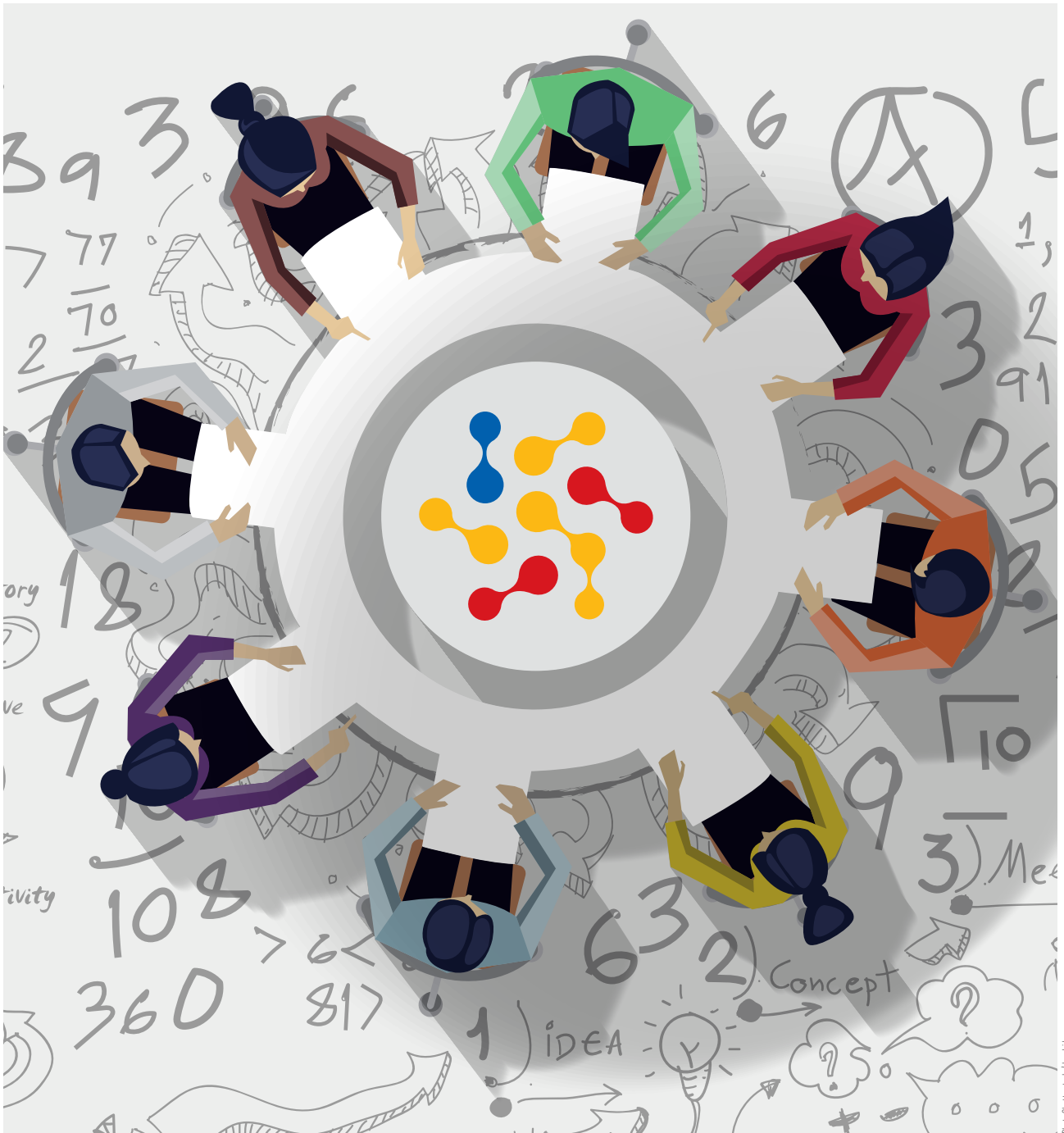


**Découvrez le nouveau site
internet des Infirmiers
Libéraux en Occitanie**
www.urpsinfirmiers-occitanie.fr

A partir
d'octobre 2017



VOS ÉLUS AU TRAVAIL !



En osant le jeu de mots, on pourrait presque qualifier de « TIG » (travaux d'intérêt général) les différentes missions que les 24 élus de l'URPS, répartis en Groupes de Travail, réalisent pour maintenir l'Union en première ligne des négociations de santé et vous tenir, chacun et chacune, informé(e)s des réalités et évolutions de notre exercice. Mais qui fait quoi ? On vous propose de faire le point.

Les Médias

Pour vous informer en temps et en heure et maintenir un lien permanent, l'URPS dispose de deux outils efficaces : un site internet et un journal trimestriel.

LE SITE INTERNET

www.urpsinfirmiers-occitanie.fr

La fusion des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, l'an dernier, suppose qu'au-delà de nos modes de fonctionnement, nous faisons évoluer nos outils. De deux sites internet distincts, nous avons donc choisi d'en constituer un seul, qui couvrira les besoins de l'ensemble des usagers de la région Occitanie. Nouveau look, nouveau confort de navigation, rubriques d'informations (actus, dossiers), agenda. Après plusieurs semaines de travail avec nos prestataires, le voilà enfin prêt !

➤ Groupe de travail

Référent : Alain Rochois

Membres : Carole Lamotte, Carole Rossignol, Jean-François Bouscarain



Jean-François Bouscarain



Carole Rossignol



Carole Lamotte



Alain Rochois



LE JOURNAL DE L'URPS

Trait d'union entre vous et nous, le Journal de l'URPS maintient le cap et renforce son information avec des rubriques pratiques, décryptant les subtilités de notre exercice, mais aussi les points marquants de notre actualité : décryptages, informations, portraits, coups de gueule, coups de cœur... Ce n'est pas gravé dans le marbre, mais c'est tout comme : les paroles s'envolent...les écrits restent.

➤ Groupe de travail

Référent : Jean-François Bouscarain

Membres : Carole Rossignol, Patrick Ferrandes, Xavier Caloin, Christine Soulé-Gazeu, Pascale Cazaneuve.



Sylvie Barthes



Pascale Cazaneuve



Patrick Ferrandes



Xavier Caloin



Jean-Pierre Pontier



Maryse Guillaume



Josiane Capron

Les Repères

Pour assurer la cohérence de nos interventions et relayer auprès de tous nos interlocuteurs un message clair, vos élus préparent activement rapports et dossiers.

UN RÉFÉRENTIEL MÉTIERS

Objet de ce référentiel métier : rappeler nos compétences, faire valoir nos expertises, informer le législateur et défendre nos exercices bien souvent remis en question. Actuellement dans sa phase d'élaboration, il devrait voir le jour avant la fin de l'année.

➤ Groupe de travail

Référente : Maryse Guillaume

Membres : Hélène Monteils, Ghislaine Sicre, Christine Soulé-Gazeu, Jean-Pierre Pontier, Nathalie Moreno, Jean-François Bouscarain



Christine Soulé-Gazeu

UN ÉTAT DES LIEUX DE LA PROFESSION

Ce fichier, qui aura vocation à être le plus exhaustif possible, se donne pour objectif de dresser un état de lieux de notre profession et de notre exercice en région Occitanie. Un travail laborieux, mais néanmoins nécessaire pour révéler le poids réel des infirmières et infirmiers libéraux en région ainsi que les enjeux, opportunités et dangers face à nous.

➤ Groupe de travail

Référentes : Pascale Cazaneuve et Carole Rossignol

Membres : Jean-Pierre Pontier, Josiane Capron, Yseult Arlen, Alain Bargues, Nathalie Moreno



Christophe Ranc



Hélène Monteils



Ghislaine Sicre



Nathalie Moreno



L'événement qui nous rassemble

Le succès des précédentes éditions de notre Forum régional ne se dément pas. Vos élus travaillent activement aux prochaines éditions avec plusieurs nouveautés au programme.

Réservés aux infirmiers libéraux, ces forums s'intègrent dans les missions de l'URPS relatives à des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la promotion de la santé et de la mise en œuvre du DPC.

Nouveau : 4 forums régionaux auront lieu cette année, témoins de l'impératif maillage que nous défendons.

➤ Groupe de travail

Référent : Alain Rochois

Membres : Ghislaine Sicre, Maryse Guillaume, Patrick Ferrandès, Christophe Ranc, Dominique Jakovenko



Didier Doubax



Régine Langlade



Valérie Mazollier



Véréna Pellizzon



Nicolas Ponomareff



Alain Bargues

Pour approfondir nos connaissances, développer nos services et renforcer notre expertise, des groupes de travail se sont constitués autour de thématiques phares de notre profession.

LES ÉQUIPES DE NUIT

L'idée derrière ce groupe de travail ? Réfléchir aux conditions de mise en œuvre d'une astreinte infirmière pour les patients nécessitant des soins en soirée ou dans la nuit.

➤ Groupe de travail

Référente : Ghislaine Sicre

Membres : Jean-Pierre Pontier, Patrick Ferrandès, Sylvie Barthes, Hélène Monteils, Carole Lamotte, Dominique Jakovenko.

LE DOSSIER DE SOINS INFIRMIERS

Utile, et même indispensable à notre quotidien professionnel le dossier de soins doit évoluer avec nos pratiques : plus ergonomique, plus complet, plus facile et rapide à remplir... L'une des missions de ce groupe de travail sera de réfléchir à l'avenir de ce dossier, qu'une majorité d'entre nous a intégré à ses pratiques.

➤ Groupe de travail

Référent : Prochainement désigné

Membres : Patrick Ferrandès, Josiane Capron, Yseult Arlen, Alain Bargues, Jean-François Bouscarain.

LA CHIRURGIE AMBULATOIRE

Quelle rôle les infirmiers libéraux doivent-t-ils (et vont-ils) jouer en matière de chirurgie ambulatoire ? Ce groupe de travail est dans les cartons de l'URPS et visera à apporter des réflexions nouvelles et de terrain.

➤ Groupe de travail

Référent : Prochainement désigné

Membres : Dominique Jakovenko, Josiane Capron, Christine Soulé, Ghislaine Sicre, Carole Lamotte, Alain Bargues, Didier Doubax, Régine Langlade, Patrick Ferrandès.

Les Dossiers



Dominique Jakovenko



Yseult Arlen



QUAND ET COMMENT SE FAIRE REEMPLACER ?

Le point avec votre élu
Patrick FERRANDES



Exercer en libéral renvoie à une responsabilité majeure : celle d'assurer une continuité des soins. C'est pourquoi, quand un(e) infirmier(e) libéral(e) a besoin de s'interrompre, il/elle peut se faire remplacer par un confrère.

Photo: Shutterstock / Anobry

Qui choisir pour me remplacer ?

- ➔ Un infirmier remplaçant est un infirmier qui travaille temporairement en lieu et place d'un infirmier libéral pour une période déterminée, correspondant à une indisponibilité du remplacé (congrés annuels, maladie, maternité, formation professionnelle continue, mandat électif, etc.). **Mais surtout pas en cas de surcharge d'activité.**
- ➔ Le remplaçant peut être installé (conventionné) ou titulaire d'une autorisation de remplacement.
- ➔ **À savoir :** depuis le 25 novembre 2016, ce n'est plus l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui s'occupe de la délivrance de l'autorisation de remplacement, mais le conseil départemental de l'Ordre.

Quelles conditions remplir pour être remplaçant ?

- ➔ Être titulaire d'un diplôme d'état d'infirmier et d'une autorisation de remplacement en cours de validité, délivrée pour une durée d'un an renouvelable par le conseil départemental de l'ordre auquel il est inscrit.
- ➔ Conclure un contrat de remplacement avec l'infirmier libéral remplacé (voir encadré).
- ➔ Ne remplacer au maximum que deux infirmiers simultanément.
- ➔ Justifier d'une activité professionnelle de dix-huit mois, soit un total de 2400 heures de temps de travail effectif, dans les six années précédant la date de demande de remplacement.
- ➔ Avoir réalisé cette activité professionnelle dans un établissement de soins, une structure de soins ou au sein d'un groupement de coopération sanitaire tels que définis à l'article 5.2.2. de la Convention nationale des infirmières et infirmiers libéraux.
- ➔ **À savoir :** certaines dérogations peuvent être admises (difficultés d'accès aux soins, circonstances exceptionnelles au sein d'un cabinet, longue maladie ou décès). Le dossier doit être exhaustif, argumenté et constitué de données objectives.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les remplaçants ont depuis quelques mois la possibilité de demander auprès de l'ordre départemental dont ils dépendent une CPS (carte professionnelle de santé) remplaçant. L'identification du remplaçant se fera alors par cette CPS, avec la possibilité d'envoyer les feuilles de soins par voie électronique (télétransmission) via le logiciel du remplacé. Cette procédure raccourcira les délais de paiement. Le règlement se fera toujours, bien sûr, au remplacé.



Quels devoirs pour l'infirmier remplacé ?

- Durant la période de remplacement, l'infirmier remplacé doit s'abstenir de toute activité professionnelle infirmière.
- Vous devez informer le remplaçant des dispositions de la convention nationale des infirmières et infirmiers libéraux, de ses droits et obligations qui en résultent.
- Le remplaçant doit utiliser vos feuilles de soins papiers (en FSE sécurisées).
- Le remplaçant doit signer, barrer le nom du titulaire en rajoutant le sien sans oublier sa qualité de remplaçant.
- Les actes et honoraires sont comptabilisés au nom du titulaire. Le tarif de remboursement de vos patients est fonction de votre choix.

CONCLURE UN CONTRAT DE REMPLACEMENT

Le contrat établi avec l'infirmier libéral remplacé doit comporter les mentions suivantes :

- L'objet du remplacement ou motif (congé, formation, maladie...)
- La durée : les dates doivent être définies précisément et non pas « du....au.... »
- Le lieu d'exercice professionnel
- Les obligations des parties
- Modalités de la rémunération
- Rétrocession d'honoraires
- La clause de non-concurrence
- Le renouvellement
- L'incessibilité
- La résiliation du contrat



Un coup d'œil au décret / Depuis le 25 novembre dernier, il existe un code de déontologie des infirmiers, promulgué par le décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016, remplaçant le décret n° 93-221 du 16 février 1993 relatif aux règles professionnelles des infirmiers et infirmières.

Quels organismes puis-je contacter ?

- ➔ La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- ➔ Le conseil Départemental de l'Ordre de Infirmiers
- ➔ L'Agence Régionale de Santé
- ➔ L'Union du Recouvrement de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales >>> dès le début de son activité, celle-ci transmettra toutes les autres déclarations à la CPAM, à la CARPIMKO (caisse autonome de retraite) et à tous les services administratifs et fiscaux concernés.
- ➔ **À prévoir aussi :** une inscription à une association de **Gestion Agréée pour IDEL**, une **Responsabilité Civile Professionnelle pour IDEL** et une **assurance véhicule pour profession libérale**.



En guise de conclusion de ce dossier « pratique », l'URPS souhaitait malgré tout faire le point sur une situation que rencontrent de nombreux territoires. Nous prendrons en exemple le cas du département de l'Hérault.

Dans l'Hérault, on compte 2 821 IDEL conventionnés, auxquels s'ajoutent 1 000 remplaçants. À la dernière Commission Paritaire Départementale Infirmière de l'Hérault, pas moins de 30 demandes d'installations en Zones Sur-dotées ont été introduites. L'URPS demeure attentive à ce que ces demandes ne fonctionnent pas, dans les faits, en « Collaboration Déguisée ». Nous alertons que le fait que certains cabinets choisissent de s'installer en Zones Intermédiaires pour finalement intervenir en Zones Sur-Dotées, ne respectant pas en cela les droits et les devoirs du conventionnement... risquant par les caisses des indus et le déconventionnement.

Pour débiter son exercice professionnel, l'infirmier libéral remplaçant doit commencer par le « parcours du combattant » pour les démarches administratives. Il y a beaucoup et de plus en plus d'infirmier(e)s qui quittent ou prennent une disponibilité du secteur hospitalier pour tenter le libéral. Certaines régions de France, dont la nôtre, sont saturées et n'ont plus assez de remplacements à proposer.

I N V I T A T I O N

FORUM régional des infirmiers libéraux OCCITANIE

*La douleur,
un sujet douloureux*



La Grande Motte (34)
26 septembre 2017

Canet-en-Roussillon (66)
28 septembre 2017

Toulouse (31)
3 octobre 2017

Tarbes (65)
5 octobre 2017

**Formation validante,
gratuite et rémunérée !**
dans le cadre du DPC
ou du FIF-PL



URPS
Infirmiers Libéraux
Occitanie

Retrouvez toutes les infos sur le site : urpsinfirmiers-occitanie.fr



IN&OUT

➤ L'actualité à la loupe P18



Questions d'actualité

➤ L'ubérisation de la santé :
lutter ou s'en emparer ? P22



Acteurs de santé

➤ Rencontre avec Résod'Oc P24

Paysages singuliers

➤ Infirmières et tutorat :
un double challenge ! P26



Agenda

➤ Vos prochains rendez-vous en région P30



Création de la Fédération Française des Patriciens de Santé

Le 3 août dernier, un communiqué de presse signé par 8 syndicats de professions paramédicales a annoncé la création de la Fédération Française des Praticiens de Santé.

Une annonce qui vient finaliser le départ de la plupart des organisations paramédicales de l'historique Centre National des Professions de Santé, avec lequel un malaise profond s'était installé, sur fond de loi HPST, suite à la façon dont ont été appréhendées les coopérations interprofessionnelles pour pallier « **par défaut** » à la pénurie de médecins.

Sans polémiquer outre-mesure sur cette approche passéiste des rapports entre prescripteurs et professions prescrites et l'échec du CNPS à porter haut la parole des libéraux de santé, notre URPS attend beaucoup de la Fédération nouvellement créée. Notamment qu'elle réussisse à trouver rapidement une existence légale en tant que « **préfiguré** ». Ensuite, qu'elle veille à ne pas reproduire les fonctionnements dénoncés ailleurs. Qu'elle atteigne, enfin, son premier objectif de force symbolique : remplacer dans le code de la santé publique les termes « **auxiliaires médicaux** » par « **praticiens de santé** ».

Dans un système de santé qui se reconfigure, à un moment où la place de chaque acteur peut-être redéfinie, la FFPS sera peut-être celle qui portera les espoirs des paramédicaux. Comme pour d'autres professions, l'accès direct au rôle propre infirmier sera ainsi défendu. Nos consœurs en Suisse l'ont obtenu l'année dernière et la Suisse n'est pas un pays connu pour laisser filer ses dépenses. Il s'agit d'un prérequis essentiel qui permettrait aux infirmières de prendre part à la permanence des soins, en appui des médecins. Une réflexion et une vigilance toute particulière devra aussi porter sur l'expérimentation du paiement à l'épisode de soins qui est d'actualité. Une autre priorité sera de lutter sans perdre de temps contre l'ubérisation de la santé.





Un nouvel Collectif infirmier naît à Perpignan

Son nom : le Collectif IDEL.

Son poids : 9 des 11 cabinets installés au centre-ville de Perpignan.

Effectif : plus de 20 infirmiers et infirmières libéral(es).

Objectif : lutter contre la désaffection médicale du centre-ville et, en misant sur la solidarité infirmière, renforcer l'efficacité et la qualité des interventions sur le secteur.

A l'initiative des cabinets Vauban (Claude Gely) et Rois de Majorque (Christine Soulé Gazeu), ce nouveau collectif perpignanais d'IDEL est en train de voir le jour. Représentant 9 cabinets du centre-ville, il souhaite « **équilibrer l'offre de soin entre nous** ». Il propose notamment de se donner les moyens d'une communication optimale (via le réseau WhatsApp) pour seconder, par exemple un confrère momentanément « **indisponible** ». Autre idée de ce réseau : rédiger un annuaire des IDEL du centre-ville avec les infos pratiques essentielles au choix du professionnel.

L'heure des choix

Après une campagne d'information appuyée et constante des élus entamée en juin dernier, trois réunions de bureau consacrées à IDELYO et des présentations d'experts, les IDEL s'apprêtent à voter pour leur avenir.

Les IDEL ont l'embaras du choix : « **Idelyo** » plateforme de mise en relation des Etablissements et Infirmiers et / ou « **Leo** » pierre angulaire et application de la coordination à travers les équipes de soins primaires, preuve de la dynamique de notre approche infirmière. Tous les détails avec les promoteurs des projets seront exposés à nouveau le 21 septembre, précédant une dernière séance de questions-réponses début Octobre. C'est ce même jour que les élus feront le choix d'adopter ou pas ces deux outils complémentaires pour la profession.



COSOS : exit les IDEL !

L'URPS Infirmiers ne siègera pas à la COSOS et ce en dépit des enjeux en matière d'organisation des soins primaires ou du fameux virage ambulatoire tant attendu ... qui repose pourtant à 95 % sur leurs épaules.

Stratégie orchestrée ? Promesses distillées ? Manque de vision politique ? Méconnaissance des enjeux ? C'est triste à dire, mais l'inter-URPS se résume ainsi : « **Pousse-toi de là, que je m'y mette** ». Après nos élégants pharmaciens qui ont « **chipé** » la place des biologistes, ce sont les kinés et orthophonistes qui aident, à présent, à évincer les infirmiers pour introniser...les biologistes. Et hop, balayés d'un revers de main, les engagements pris lors de l'inter-URPS le 4 mai 2016. Personne ne leurrera les infirmières, qui choisiront d'adresser un merci collectif. Oui, un merci, car cela renforce leur liberté de ton et leur donne l'énergie nécessaire à défendre leurs intérêts, tout comme ceux de leurs patients, pour qui elles représentent d'ailleurs la profession la plus appréciée.



Et nous ?

Ça a failli passer inaperçu. Voici pourtant une « **perle** », que nous avons relevé, au mois de juillet, au JO de l'Accord conventionnel interprofessionnel (ACI). Article 4 : « La patientèle de la structure correspond au nombre de patients ayant déclaré comme « **médecin traitant** » un des médecins associés de la structure exerçant au sein de la structure ou un des médecins salariés du centre de santé »... Pas la peine de vous traduire : seule la patientèle du médecin est prise en compte ! Quid de la patientèle des IDEL ?



OUT



Après l'angoisse, le soulagement

En Occitanie, les associations de lutte contre le sida peuvent pousser un grand « ouf » de soulagement. L'ARS a finalement choisi de maintenir son soutien financier à cinq structures dont les subventions devaient être rabotées, selon une décision prise cet été.

Une chute des aides qui était synonyme de plan social et de réduction des actions de terrain. Elles en avaient d'ailleurs alerté l'ARS dans un courrier alarmant, prenant soin de rappeler que l'Occitanie est la quatrième région de France métropolitaine la plus touchée par le VIH. Suite à une récente rencontre avec la Coordination régionale de lutte contre le sida, le maintien des subventions est donc acté. Une machine arrière salutare, mais à laquelle on aurait préféré ne pas avoir à assister au regard du rôle essentiel de la prévention pour les questions de santé publique comme celle-ci. Si l'heure est à présent au soulagement, l'URPS s'interroge toutefois : quelles perspectives pour les actions futures de santé publique ? La vigilance reste de mise.

Gare à l'accident de travail !

Certains l'ignorent, mais suivant le Code de la Sécurité Sociale, l'infirmier libéral n'est pas protégé face à la maladie professionnelle et à l'accident du travail.

Que vous soyez installé(e) ou remplaçant(e), les frais médicaux, les frais d'hospitalisation et de pharmacie ne sont pas couverts et restent à votre charge, dans le cadre de votre appartenance au régime des Praticiens et Auxiliaires Médicaux Conventionnés. De fait, pour être remboursé à 100 % des éventuels frais médicaux relatifs à une situation de ce type, il faut souscrire une Assurance Volontaire Accident du Travail. Demandez à la CPAM le formulaire Cerfa adéquat. C'est l'Union de Recouvrement de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales qui se chargera de vous en demander ensuite la cotisation correspondante. Il faut rappeler que si cette cotisation supplémentaire est déductible de vos revenus professionnels, vos charges URSSAF s'en trouveront quelque peu augmentées. Une situation, avouons-le, surprenante au regard du temps passé par les IDEL sur les routes ou au contact de situations et de patients « à risque ».



Les infirmier-e-s vont-ils se faire Ubériser ?



Photo Shutterstock / iStockphoto.com

Les infirmières et infirmiers libéraux doivent-ils plier comme le roseau ou se coucher au sol comme le chêne ? Une métaphore équivoque quand on réfléchit un instant à l'ubérisation qui gagne progressivement notre système de soins et n'épargne pas les IDEL.

Les experts sont affirmatifs : l'ubérisation de la santé est en marche. Et plutôt que de s'y opposer, il serait plus stratégique de s'adapter et de se faire une place dans les nouveaux schémas naissants. Nombreuses sont les Unions Régionales de Professionnels de Santé à être attentives à ces évolutions. L'URPS Infirmiers Libéraux d'Occitanie ne fait pas exception.

Un exemple de cette ubérisation galopante vient illustrer de façon flagrante ce changement qui s'opère : le nouveau service de La Poste.

En clair, avec son nouveau service « Veiller sur mes parents », La Poste propose qu'au-delà de la livraison de courrier, un facteur préalablement formé, rende des visites régulières à nos parents âgés. Rythme des passages : de 1 à 6 fois par semaine moyennant le forfait souscrit (à partir de 19 euros). En développant ce type de services destinés aux seniors, la Poste se positionne progressivement sur le marché du service (ou plutôt de la surveillance) à domicile. Rappelons simplement sa récente participation au capital d'Asten Santé, une société de prestations de

services de santé à domicile... L'entreprise publique compte élargir son offre en santé (livraison de médicaments, visites post-hospitalisation, etc.), continuant de marcher progressivement sur nos plates-bandes. Êtes-vous prête(s) à enfiler le képi ?

Sur ce même modèle, de nombreuses plateformes mises en place par des grands groupes et des startups voient le jour et mènent une politique commerciale agressive pour s'imposer comme les nouveaux leaders de la relation patient-hôpital. Le principe de ces plateformes: imposer progressivement aux infirmières de s'abonner à ces services de référencement payants avec lesquels les structures de santé auront noué des partenariats.

Un glissement de tâches s'opérant par l'arrivée de métiers intermédiaires entre aide-soignant et infirmière est aussi à redouter

Le risque est immédiat et ne cache pas son nom :

la captation de patientèle. Privés d'un contact direct avec les infirmiers libéraux, les patients s'en remettent principalement au professionnel suggéré par la plateforme. À l'inverse, si nous ne souscrivons pas, moyennant un abonnement onéreux, nous ne serons pas référencés sur ces plateformes à fort pouvoir hégémonique. La chute libre est prévisible et notre liberté d'exercice, réduite par cette nouvelle sorte de filière captive. À court-terme, la vassalisation, la notation et le classement par popularité des professionnels de santé deviennent une réalité, comme ce fut le cas pour les médecins avec la plateforme Doctolib. Un glissement de tâches s'opérant par l'arrivée de métiers intermédiaires entre aide-soignant et infirmière est aussi à redouter.

La solution reste à déterminer mais doit, pour sûr, venir des infirmières. Un exemple proche de nous, peut-être nous inspirer : celui de la plateforme téléphonique « EILEV » initiée dans le Var en 2015 par les infirmières libérales.

L'association qu'elles ont créé rassemble environ 75% des adhérents recensés sur leur territoire. Partis du constat d'un déficit de lien entre ville et hôpital et du reproche parfois injuste fait aux IDELs d'être difficilement joignables, elles ont lancé un numéro unique. Le principe est simple : un centre d'appel réceptionne les

demandes et fait tourner les infirmiers par ordre alphabétique, afin que chacun puisse être contacté, en toute équité. Ensuite, libre au professionnel d'accepter ou non les demandes. Si les soignants ne sont pas joignables, un mail est adressé au bureau de l'association, puis relayé par SMS au maximum d'infirmiers adhérents.

L'inconvénient : un numéros surtaxé pour payer les coûts de la plateforme, et des opératrices au standard (non des infirmières en mesure de comprendre les besoins.)

Cet exemple, qui ne demande qu'à être repris et amélioré, est la preuve que la solution peut aussi provenir de nous. Le prochain blockbuster sera l'outil qui valorise nos compétences, certes, mais qui proposera surtout toute la panoplie, large, de nos services. L'exemple des taxis Uber est assez explicite. Ce ne sont pas les taxis qui manquaient, mais les services que cette entreprise et ses millions de consommateurs, regrettaient de ne pas pouvoir profiter. Le maillage aura eu raison de nombreuses entreprises de taxi traditionnelles.

L'URPS Infirmiers Libéraux d'Occitanie ne refusera pas l'innovation, à condition que celle-ci ne compromette pas le bien-être et la sécurité des patients. Nous restons donc à l'écoute de vos suggestions pour envisager ensemble une ligne de conduite efficace pour aborder avec sérénité cette ubérisation, annoncée comme ennemie, mais qui pourrait devenir notre amie, pour peu que des règles équitables voient le jour.

RÉSOD'OC, le Collectif des Réseaux de Santé Est Occitanie



Résod'OC regroupe et fédère depuis 2014 les réseaux de santé territoriaux et régionaux de l'est Occitanie. Son objectif : rendre lisibles les réseaux sur le territoire en valorisant leurs savoir-faire.

Dans le cadre de la loi de modernisation de notre système de santé, Résod'OC « apporte son expertise aux réseaux à l'occasion du déploiement des Plateformes Territoriales d'Appui », précise d'emblée le Pr. Christian Préfaut, Président du Conseil d'administration. À la tête de ce

collectif, qui œuvre à faciliter et optimiser le fonctionnement de réseaux dédiés aux professionnels de soins mais aussi aux usagers (comme par exemple AUDIAB, que nous vous avons déjà présenté dans un précédent numéro), il mobilise ses équipes au service d'une action très pragmatique.

Les champs d'intervention

D'une façon purement logistique, cinq groupes de travail « *espaces d'échanges pour élaborer les réponses aux besoins des réseaux* », s'emploient à proposer outils et formations dans les domaines suivants : communication, démarche qualité/ évaluation, gestion des ressources humaines et financières, projets de structure, accompagnement aux projets PTA.

« Nous savions que si les réseaux faisaient un travail considérable, ils n'étaient connus que d'une minorité du personnel soignant.

Une des premières étapes a donc été de créer un annuaire, mais aussi d'aller sur le terrain pour présenter les réseaux sous la forme de rencontres pluriprofessionnelles.

Une première soirée organisée par Résod'OC en partenariat avec les maisons de santé de Sauve, Lasalle et St Jean du Gard a eu lieu avec les réseaux Onco LR et Hépatites LR en juin 2017. Dans le même esprit, nous remercions le Magazine de l'URPS Infirmiers de nous permettre de nous présenter. Sur une autre dimension, nous avons voulu optimiser la démarche qualité de nos réseaux en formant des membres aux audits, et en réalisant des audits croisés en collaboration avec Résomip.», explique le Pr. Préfaut

La force d'un collectif

Membre associé de ce collectif, notre URPS n'est pas la seule à s'être inscrite dans une relation partenariale avec Résod'OC : on retrouve ainsi pharmaciens, médecins libéraux, sages-femmes, kinésithérapeutes... Le signe d'une transversalité évidente entre nos actions respectives. Parmi les grandes thématiques : maladies chroniques (diabète, hépatite, cancer, maladies respiratoires), soins palliatifs, obésité

infantile, périnatalité, prise en charge et accompagnement de l'adolescent en difficulté, plaies et cicatrisation, gérontologie, maladies rares...

L'avenir prometteur d'une fédération « Occitanie »

En réponse à une attente de l'ARS et dans le cadre d'une collaboration entre Résod'OC et Résomip (qui rassemble les réseaux de l'ouest de la région), une fusion est engagée pour qu'une seule entité voit le jour en 2018. Le travail sur le

nouveau projet de structure, la définition des missions d'accompagnement, la constitution des équipes est actuellement en cours. Cette nouvelle entité fédérera ainsi l'ensemble des réseaux de santé de la région Occitanie.

Une newsletter mensuelle informe aussi les membres sur les manifestations en cours et à venir, les offres de recrutement au sein des réseaux, des points de veille réglementaire et les offres de formation.

PRATIQUE !

Un annuaire répertoriant les réseaux de santé membres du collectif Résod'OC est édité chaque année. Conçu pour les professionnels du premier recours, il est téléchargeable gratuitement sur le site resodoc.org

Agenda / Pour les acteurs des réseaux, deux formations sur la communication et la gestion à venir :

➤ « **Connaître, comprendre et maîtriser la gestion associative** »

Module 1 > 27 et 28 septembre 2017

Module 2 > décembre 2017 (dates à déterminer)

➤ « **Améliorer l'efficacité de ses documents de communication** »

19 et 20 octobre 2017



Tuteur et
soignant,
ce challenge
qui en dit long
sur nous

L'accueil et la formation des futures générations d'IDE fait partie intégrante de notre décret de compétences. « *C'est une véritable chance pour notre profession d'être formé par ses pairs* », explique Catherine Costeau. Nous lui avons demandé pourquoi.



Qui êtes-vous ?

Je m'appelle Catherine Costeau, j'ai 53 ans et je suis cadre puéricultrice au CHU de Montpellier. Depuis 2 ans, je suis formatrice à l'IFSI, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du CH de Montpellier. J'ai plus de 30 années d'expérience en pédiatrie à mon actif, dans de nombreux services. Alors que j'étais cadre en onco-hématologie à l'hôpital Arnaud de Villeneuve, j'ai participé en 2005 à la création de RESO-LR (Réseau Enfant Soins Oncologie Languedoc-Roussillon), qui prône l'importance de privilégier la qualité de vie de l'enfant en le rapprochant de son domicile. À ce titre, j'ai été amenée à côtoyer assidument le monde libéral, avec qui d'ailleurs je maintiens des liens très forts. Ainsi, à l'IFSI, j'ai la volonté de faire partager ma connaissance de ce lieu d'exercice professionnel, lieu de vie extra-hospitalier riche en rencontres humaines et en diversité, avec l'équipe de formateurs et les étudiants. Mon objectif, en lien avec

« L'exercice libéral est, je trouve, très en phase avec son époque »

la responsable des stages, est double : accorder au monde libéral une pleine place dans le parcours de formation de l'étudiant (en proposant des cabinets d'infirmiers libéraux comme terrains de stage) et faire identifier l'IDEL comme un véritable acteur de santé publique

Quel regard portez-vous sur les infirmières libérales ?

Ma vision à moi importe peu. C'est la vision du monde médical et paramédical dans son ensemble qui est plus importante. On s'aperçoit vite que le personnel hospitalier méconnaît complètement le monde infirmier libéral, ignorant son potentiel, se faisant parfois sourd à ses demandes. Je dirai que l'exercice libéral souffre d'un manque flagrant et injuste de reconnaissance et d'une représentation erronée. C'est une des raisons, d'ailleurs, pour lesquelles j'invite les infirmières libérales à accueillir des étudiants dans leur cabinet pour partager leur quotidien, leurs satisfactions et aussi leurs difficultés. Sans se connaître, on ne peut pas se reconnaître.



La législation a changé, cette année, concernant l'accueil d'étudiants infirmiers par des IDEL.

Oui, enfin ! C'est d'ailleurs la réparation d'une profonde injustice faite aux infirmières libérales, qui n'étaient pas autorisées jusqu'à ce jour à facturer des soins prodigués par un étudiant tuteuré. Une mesure illogique car le tuteur endossait malgré tout la responsabilité des faits et gestes de l'étudiant. C'était donc un frein à l'accueil d'étudiants en stage. Ce n'est plus le cas à présent grâce à une révision de la nomenclature. Je précise bien sûr que pour chaque soin, il est interdit de laisser l'étudiant seul face au patient. On parle bien d'accompagnement de formation.

Que coûte un étudiant à son tuteur ?

Financièrement, rien. À titre d'investissement personnel, un sens des responsabilités, du temps et de la pédagogie.

Quels sont les avantages à accueillir un étudiant dans son quotidien professionnel ?

Plus que d'avantages, je parlerai d'opportunités. La première d'entre elles, c'est de pouvoir former ses pairs et ainsi leur transmettre une vision du métier tel qu'on aime, tel qu'on le pratique avec toutes ses valeurs professionnelles. Par le lien intergénérationnel et la relation tuteur-étudiant, le tutorat offre un contrat « gagnant-gagnant ». Par le questionnement de l'étudiant, par l'explicitation des

UN PROJET D'ENVERGURE

Au sein du réseau RESO-LR, Catherine a choisi de miser sur les IDEL pour faire de son initiative un succès. *« J'ai pris conscience de la valeur d'engagement des libéraux envers leurs patients. Du diagnostic à la fin du traitement, ils sont toujours là, oubliant souvent de compter leur temps et s'investissant au-delà du cadre strict. Ce projet était d'envergure régionale. J'ai pu miser sur leur incroyable maillage libéral sur un territoire pourtant très vaste »*





protocoles appliqués, d'actes du quotidien, le professionnel interroge sa pratique et l'améliore. Et par effet boule de neige, on contribue à changer le regard extérieur sur le monde libéral. Je suis peut-être optimiste, mais je me dis qu'un futur infirmier sera peut-être plus sensible aux contraintes de l'infirmière libérale quand il aura partagé son activité de soins pendant quelques semaines.

Quels retours les étudiants vous font-ils de leurs expériences avec des infirmiers libéraux ?

Les étudiants sont de plus en plus nombreux à vouloir effectuer leur stage dans l'univers libéral, qui les intrigue énormément. C'est pourquoi nous invitons régulièrement des infirmiers libéraux à venir témoigner de la réalité de leur exercice, comme Jean-François Bouscarain avait d'ailleurs accepté de le faire il y a quelques semaines au nom de l'URPS. Les questions fusent souvent en fin de présentation : installation, finances, contraintes, typologie des soins. De nombreux étudiants découvrent sur les terrains de stage avec surprise que les soins en libéral ne sont pas que du nursing. C'est aussi une grande variété de soins techniques, qu'ils imaginaient souvent réservés aux structures hospitalières. Or, effectuer une dialyse, un pansement complexe, des soins sur cathéters centraux dans une même journée, c'est possible quand on est installé en libéral, même quand on exerce en milieu périurbain ou rural, et ce dans un contexte moins sécurisant pour le professionnel gérant seul la prise de décisions. La découverte du travail pluridisciplinaire est aussi souvent un aspect ignoré des étudiants, tout comme la nécessité d'assurer la continuité des soins H 24.

Autrefois, le libéral faisait presque peur.

C'est encore le cas aujourd'hui, mais bien moins. Les mentalités ont beaucoup changé en à peine quelques générations. Moi, quand j'ai commencé à travailler au CHU, je me disais « c'est pour la vie ». Aujourd'hui, les jeunes ont 1001 vies professionnelles au cours de leur carrière et envisagent le libéral comme une liberté. Etape ou finalité, cela dépend bien sûr de chacun. Mais ce type d'exercice est, je trouve, très en phase avec son époque. En effet, le virage ambulatoire est pris depuis quelques années, réduisant la durée du séjour d'hospitalisation du patient et plaçant l'IDEL au centre de sa prise en soins en assurant la continuité des soins entre l'intra et l'extra-hospitalier

Comment intégrer un stagiaire à son planning ?

Après signature d'une convention entre l'idel et l'IFSI, la responsable des stages la sollicite pour l'accueil de l'étudiant au regard de ses disponibilités préétablies en amont.

Il faut juste retenir que les stages se font sur un rythme alterné de 5 à 8 semaines plusieurs fois sur l'année à raison de 35 heures/sem. Les horaires de l'étudiant sont à adapter à l'activité de l'IDEL. À la fin du stage, le tuteur est amené à valider des éléments de compétences sur la base d'un savoir-faire acquis, mais aussi d'un savoir-être, essentiel à notre profession.

Terminez ma phrase. La reconnaissance toute récente des IDEL comme tuteurs reconnus est...

Légitime par la reconnaissance du diplôme d'état et des compétences, quel que soit le lieu d'exercice. **Valorisée** par une image positive de l'exercice libéral. **Une véritable plus-value.**

FORUMS REGIONAUX URPS

Réservés aux infirmiers libéraux, ces forums s'intègrent dans les missions de l'URPS relatives à des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la promotion de la santé et de la mise en œuvre du DPC.

SEPT

OCT

2017

**Nouveau :
4 forums régionaux
auront lieu
cette année !**

> **26 septembre 2017**

à La Grande Motte

au Palais des Congrès

192 Av. Jean Béne, 34280 La Grande-Motte

> **28 septembre 2017**

à Perpignan

aux Voiles rouges

196 Avenue de Perpignan, 66140 Canet-en-Roussillon

> **3 octobre 2017**

à Toulouse

271 Avenue de Grande Bretagne, 31300 Toulouse

Route : Sortie N° 1 ou N° 29 CHU Purpan

> **5 octobre 2017**

à Tarbes

A La CCI de Tarbes

Centre Kennedy BP 350 , 65003 Tarbes

Un enjeu

La douleur constitue aujourd'hui un véritable enjeu de santé publique en France. Un quart de la population est confronté à une douleur chronique à un moment ou à un autre de son existence et parfois en sera durablement affecté. La loi relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé du 4 mars 2002 reconnaît le soulagement de la douleur comme un droit fondamental de toute personne. La lutte contre la douleur est également une priorité de santé publique inscrite dans la loi de santé publique de 2004.

Une question

La douleur est un thème incontournable dans la pratique des infirmiers libéraux. En effet, l'infirmier est au cœur de la prise en charge de la douleur, pour laquelle le patient attend le plus souvent et uniquement l'efficacité du médicament antalgique. Pourtant, assurer la prise en charge d'un patient douloureux s'avère plus complexe que cette réponse immédiate et implique la mise en œuvre d'un raisonnement clinique qui relève spécifiquement de la pratique infirmière.

Un débat

Aborder ce vaste sujet est aussi l'occasion de parler de la souffrance des soignants qui est bien réelle et plus fréquente qu'on ne le croit. Témoins de la souffrance du patient, des situations de douleur, les infirmiers peuvent se trouver face au phénomène d'usure professionnelle. Comment organiser une aide appropriée pour les infirmières en souffrance ou qui paraissent s'en approcher ?

THÉMATIQUE DES FORUMS

« *La douleur,
un sujet
douloureux* »

Au programme

Afin d'explorer le thème de la douleur et ses multiples prises en charge, notre URPS a souhaité proposer, dans le cadre de ses journées régionales, un programme de formation en faisant intervenir des spécialistes et experts de qualité.



285, rue Alfred Nobel
34000 MONTPELLIER
Tél : 04 67 69 67 58
Mail : contact@urpsinfirmiers-occitanie.fr

Antenne de Toulouse
Espace Gaubert - 33 route de Bayonne
31300 Toulouse
Tél : 05 62 83 50 76

Retrouver le site des
URPS Infirmiers libéraux
en flashant ce code...



ou en vous rendant sur
www.urpsinfirmiers-occitanie.fr

COMITÉ DE RÉDACTION
Bureau URPS